

# Coronavirus: le Conseil fédéral a partiellement entendu les demandes de l'économie

12.01.2022, 17h27. *Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève*

2 minutes

---

## Points de vue

La réduction de la durée des quarantaines permettra notamment aux entreprises de mieux assurer la continuité de leurs activités, salue la CCIG, qui regrette cependant la reconduction de l'obligation du télétravail.

La CCIG salue la décision pragmatique prise ce jour par le Conseil fédéral de ramener la durée d'isolement et la quarantaine-contact à cinq jours, une mesure qui prendra effet dès jeudi 13 janvier 2022. Cette décision répond à la demande des entreprises, car elle leur permettra de mieux assurer la continuité de leurs activités tout en évitant que le personnel «valide» ne subisse une surcharge de travail accrue en raison de la forte augmentation du nombre de cas d'isolement et de quarantaine intervenue ces dernières semaines. Au demeurant, les entreprises veillent au mieux à protéger la santé du personnel et les plans de protection qu'elles appliquent avec succès depuis bientôt deux ans sont toujours en place. La CCIG est également satisfaite qu'aucune fermeture n'ait été ordonnée, fermetures qui sont à proscrire absolument.

La CCIG soutient la stratégie du Conseil fédéral qui vise à endiguer la propagation du coronavirus. Elle regrette cependant que le gouvernement propose de reconduire jusqu'au 31 mars 2022 l'obligation de travailler à domicile. Si, comme l'a déclaré le conseiller fédéral Alain Berset, «Omicron marque peut-être le début de la fin de la pandémie», les activités économiques devraient pouvoir reprendre au plus vite leur cours normal, d'autant que le taux d'immunité de la population âgée de plus de 20 ans dépasse désormais les 90%.